



Finistère

Penn Ar Bed



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Bulletin trimestriel de la FSU du Finistère

CPPAP: 1022 S 07559	Directeur.rice de publication : Florent Martinie et Sabrina Manuel	Prix : 0,4 €	N° 2
SOMMAIRE Bulletin de décembre 2020 <u>Page 1</u> : Édito : Sécurité globale : de quoi avons-nous vraiment besoin ? <u>Page 2</u> : SNUipp-FSU : Une rentrée électrique SNES-FSU : Bilan de rentrée <u>Page 3</u> : SNICS-FSU: Face à la crise, les élèves ont besoin des infirmières dans les établissements scolaires SNEP-FSU : Une rentrée une nouvelle fois sereine... <u>Page 4</u> : SFR : Haro sur les retraité·e·s : les retraité·e·s continuent à être les cibles d'attaques tous azimuts SFR : Les mutuelles santé : des assureurs comme les autres ?	Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29283 BREST CEDEX 71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER Email : fsu29@fsu.fr Site : http://fsu29.fsu.fr Facebook : https://www.facebook.com/fsu29/	11/12/2020	QUIMPER PPDC SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

Sécurité globale : de quoi avons-nous vraiment besoin ?

Samedi 28 novembre 2020, à l'initiative d'associations, de partis politiques, de syndicats, des rassemblements se sont tenus un peu partout en France. Partout, la FSU et ses militants a pris part à ces rassemblements. En cause, le projet de loi dite de « sécurité globale », adoptée par le parlement. Grâce à la mobilisation, les articles remis en cause se fissurent, et l'étude par le sénat verra sans doute des transformations des articles les plus contestés. Attention, rien n'est acté, car cette chambre n'est pas des plus progressistes. De quoi s'agit-il ?

Dans le projet de loi dite de sécurité globale, la généralisation de la surveillance de masse est inacceptable. De même, l'interdiction de la diffusion d'images permettant d'identifier les forces de police. En jeu aussi, des nouvelles prérogatives pour les polices municipales et une restructuration du secteur de la sécurité privée.

Ces points sont pourtant une demande de certains représentants des agents des forces de l'ordre. Pour la FSU, le vécu des agents des forces de sécurité est symptomatique de ce que vivent tous les agents des services publics. Or les mesures, si elles devaient être adoptées, seraient à la fois de nature à accroître le sentiment d'impunité des forces de l'ordre, mais aussi à augmenter les risques de violence policière. D'autres solutions existent.

Aussi, à l'opposé, la FSU porte l'exigence d'une police démocratique formée à la lutte contre les discriminations – toutes les discriminations- et à une doctrine du maintien de l'ordre respectueuse des libertés publiques, grâce à une compréhension sociologique de notre environnement.

Ce projet de loi renforcerait le sentiment de défiance de la population à l'égard des forces de l'ordre. On tait ou on ne montre pas, que ce qui



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

relève de l'intime ou ce dont on a honte. Pour les questions de sécurité, cela est antidémocratique.

In fine, ce sont justement les forces de l'ordre qui en paieront les pots cassés par une rupture de confiance à leur égard.

De quoi avons nous besoin ? De plus d'agents, formés, faisant la différence entre le maintien de l'ordre, et le maintien de l'ordre social établi ; un nombre suffisant d'agents, dans toutes les fonctions publiques, qui permet un traitement de la sécurité sans pression, donc avec discernement. Nous n'avons pas besoin d'instaurer légalement l'impunité de quelques uns. Trop d'événements récents viennent le prouver.

Recrutement et formation : un leitmotiv de notre fédération syndicale, que la crise sanitaire actuelle a souligné avec plus d'acuité, mais que les dirigeants politiques n'entendent toujours pas.

Le projet de loi « sécurité globale » est opposé aux valeurs que porte la FSU et marque une dérive autoritaire inquiétante et inacceptable : la FSU exige le retrait de ce projet de loi.

Antoine Gauchard pour la FSU du Finistère

SNUipp-FSU : une rentrée électrique

Comme pour l'ensemble des collègues de la fonction publique, ceux du premier degré sont impactés par la crise sanitaire qui met en évidence les dysfonctionnements structurels. Nous l'avons exprimé en audience à la DASEN les 9 octobre et 26 novembre dernier, les difficultés s'accumulent : ordres et contre-ordres répétitifs, relations tendues avec les différents partenaires, énième version du protocole sanitaire à mettre en place, évaluation à la Blanquer à faire passer coûte que coûte, élèves perturbateurs, pression exacerbée sur les directeurs... Les collègues se sentent au bout du rouleau, les arrêts pour épuisement et surmenage se multiplient.

Très régulièrement, des collègues paniqués nous contactent car ils ne trouvent pas de réponses claires auprès de leur IEN, particulièrement concernant les situations de cas contact covid : comment procéder ? Les réponses varient d'une circonscription à l'autre (arrêt maladie, autorisation spéciale d'absence, ...). Les collègues cherchent à protéger les élèves, leurs collègues et eux-même mais ont peur de prendre de mauvaises décisions (peur d'être en abandon de poste). Nous devons les rassurer en prenant appui sur des textes ministériels mais là encore rien n'est clair et les règles changent en permanence...

Nous accompagnons quotidiennement des situations compliquées : collègue à qui on refuse un accident du travail pourtant légitime, personne vulnérable ayant dû se placer en congé maladie à la rentrée (la liste ayant été modifiée entre mai et novembre) et subissant à présent une perte de salaires, personnel AESH se retrouvant contraint de signer des avenants défavorables à leur contrat la veille de la reprise, psychologue scolaires en sous effectif, croulant sous les dossiers...

Nous constatons que ces situations sont gérées de plus en plus administrativement sans prendre en compte l'humanité des agents : retrait d'AGS et de salaire pour des rdv médicaux programmés de longues dates, calcul « plancher » des indemnités de départ volontaires...

Nous faisons de notre mieux pour apporter réponse et réconfort aux collègues qui nous contactent. Mais combien sont-ils subissant ces situations seul-e-s ? Au SNUipp-FSU nous sommes très inquiets : les plus de 120 fiches SST remplies depuis le début de l'année se font l'écho de ces conditions de travail dégradées !

Sklaerenn Noisel pour le SNUipp-FSU du Finistère

SNES-FSU : Bilan de rentrée 2020 et moyens alloués

Depuis le début de l'année scolaire, nous n'avons cessé d'alerter sur les problèmes sanitaires et avons connu différents changements de politique sanitaire. Pourquoi plusieurs protocoles n'ont pas été mis à réflexion dans tous les établissements afin d'anticiper les évolutions possibles de la crise sanitaire et ainsi permettre aux établissements de réagir rapidement et avec efficacité ? Certains établissements ont fait une rentrée presque comme d'habitude, à l'exception du port du masque obligatoire et en EPS d'une incitation à la distanciation. N'était-il pas prévisible que la situation risquait de se dégrader rapidement ?

La distribution des masques a été encore une fois chaotique, voire polémique sur leur nature. Les effectifs en classe sont bien trop importants alors que le SNES-FSU 29 avait alerté en fin d'année à propos de la situation qui risquait fort d'être intenable sur le plan sanitaire. Comment croire qu'il est possible d'empêcher la contamination dans un espace clos et mal ventilé qu'est une classe prévue pour 24 et qui contient 30 élèves ?

Un autre problème est celui des personnels dits « vulnérables ». Le télétravail est très difficile matériellement à mettre en place dans les établissements et lorsque le personnel est en ASA, son remplacement paraît plus complexe à obtenir. Certains chefs d'établissements ont même demandé à des collègues enseignants de se mettre en arrêt maladie pour que le remplacement soit effectif plus rapidement. La conséquence est que certains ne sollicitent même pas cette « vulnérabilité » pour ne pas rendre plus difficile la gestion des établissements.

Le bilan de rentrée est comparable à celui de l'an dernier avec 91 d'élèves de moins dans le réseau public en collège, 106 de moins en lycée et 74 de moins pour les LP.

En collège : A l'analyse des tableaux et en comparant avec les données de l'année précédente, nous constatons des effectifs par classe comparables, pour une baisse de DGH de 165 heures au total soit -0,57%. Le ratio HSA/HP augmente de 6,69 % à 6,76 %.

En Lycée : 253H en moins soit 1,18% et un ratio HSA/HP qui évolue de 11,47 % à 11,70 %.

Nous constatons donc une dégradation des conditions d'accueil des élèves, une dégradation des conditions de travail pour les enseignants, et ce dans tout le second degré.

Nous dénonçons encore une fois les effectifs des classes qui ne cessent d'augmenter. Dans 41 collèges sur 60 dans le Finistère, les classes comprennent entre 28 et 30 élèves. Au regard de la crise sanitaire cette situation pourrait être dramatique et nous ne pouvons l'accepter.

Si dans les lycées les dédoublements au delà de 24 élèves ont été accordés, force est de constater que rien n'a été fait pour les collèges.

Voici un "quoi qu'il en coûte" qui résonne mal aux oreilles de nos collègues, et des familles qui risquent fort d'être contaminées par le retour de leurs enfants collégiens qui ont passé la journée complète dans des classes bien trop petites, difficiles à ventiler et dans des réfectoires surchargés.

Concernant les ULIS, malgré les textes nationaux qui spécifient clairement le maximum de 10 élèves, presque toutes les unités du Finistère dépassent cette limite. Les enseignants référents et le SNES-FSU 29 ont alerté la DASEN qui a botté en touche lors du dernier CTSD. Nous demandons donc des ouvertures d'ULIS pour l'année prochaine dans le Finistère.

En UPE2A, rien n'est fait pour accompagner les élèves primo arrivant à l'issue d'une année qu'ils ont passé dans l'unité pédagogique. Les élèves sont lâchés dans les classes sans suivi ni accompagnement pédagogique.

Nous continuons d'exiger des moyens supplémentaires à la DASEN du Finistère même si nous savons que le ministère a encore prévu de réduire les moyens budgétaires pour le second degré à la rentrée 2021.

Yves PASQUET secrétaire départemental du SNES-FSU du Finistère

Face à la crise, les élèves ont besoin d'infirmières dans les établissements scolaires

Depuis mars, les infirmier.es de l'Éducation nationale se mobilisent sans faille et continuent de se mobiliser dans la bataille contre le coronavirus. Saturé.es par les demandes légitimes des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative, elles-ils travaillent à flux tendu avec du matériel inadapté, des protocoles mouvants et difficilement réalisables occasionnant une surcharge réelle de travail.

Les élèves subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et économique que traverse notre pays : Ces traumatismes se répercutent inévitablement sur leur santé psychique et physique à court, moyen et long terme. Elles-ils sont demandeurs de consultations infirmières et revendiquent, avec leurs familles, une présence renforcée d'infirmier.es sur leur lieu de vie pour répondre à leurs demandes et besoins.

Ajoutons à cela la gestion très chronophage des cas potentiels de Covid-19 et du « contact-tracing » pourtant dévolu aux Agences Régionale de Santé, aux CAPM ainsi qu'aux plateformes de Santé Publique France.

Trop, c'est trop, nous ne pouvons faire plus

Les infirmier.es de l'Éducation nationale ne peuvent pas réaliser en plus les tests d'orientation diagnostique nasopharyngés pour la détection du sars-

cov2 pour les personnels des établissements scolaires au détriment de leurs missions en direction des élèves et étudiant.es.

Des moyens appropriés humains et matériels doivent être mis en place pour ces tests à destination des personnels mais aussi des élèves mais ne doivent pas reposer que sur 'le volontariat' des infirmières de l'EN. Nous ne pouvons pas tout faire !

Il est urgent de renforcer les moyens d'action et les moyens des infirmier.es pour : prendre en charge les élèves qui se présentent en masse aux portes des infirmeries (notamment les élèves en souffrance psychique) ; mettre en place et adapter les protocoles sanitaires ; conseiller les chefs d'établissement, les équipes et les familles et réaliser les actions de prévention individuelles et collectives nécessaires.

Notre place est plus que jamais auprès des élèves et des équipes dans les établissements scolaires.

Isabelle Musseau pour le SNICS-FSU du Finistère.

SNEP-FSU : Une rentrée une nouvelle fois sereine...

Cette reprise de novembre a été particulièrement chargée en émotion pour l'ensemble de l'École, suite à l'assassinat de notre collègue Samuel Paty. Cet acte barbare et inqualifiable ne peut et ne doit rester sans réponses. En effet, éclairer les consciences, enseigner les libertés, développer l'esprit critique et la compréhension du monde doivent demeurer au cœur du rôle de l'École.

A cela s'est ajouté notamment en EPS un protocole sanitaire renforcé.

Que dire du mépris de notre gouvernement, ne communiquant les nouveaux repères pour l'EPS seulement le samedi précédent la reprise ! Aucune concertation possible entre les collègues et les chefs d'établissements afin de préparer au mieux ce nouveau protocole !

Cela a engendré plusieurs interprétations et prises de décisions différentes entre certains établissements, accentuant le stress des collègues obligés parfois de s'appuyer sur leur bonne conscience. Voici quelques points de divergences et de questionnements :

-Le port du masque : « le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique (...), le haut conseil de la santé publique prévoit une distanciation d'au moins 2m ». Cela nous contraint bien entendu dans nos choix et modalités de pratique. Toutes autres propositions, comme celle de permettre aux élèves de garder leur masque pendant l'activité physique, pour laquelle l'enseignant aurait jugé son niveau d'intensité compatible avec le port de celui-ci, ne nous semble pas pertinente et pourrait même engager la responsabilité de l'enseignant en cas de problème.

Nous comprenons la bonne volonté de chacun de vouloir faire « au mieux », **mais ce n'est pas aux enseignants de prendre, encore une fois, « cette responsabilité de jugement » dont ils n'ont pas besoin actuellement.**

-L'association sportive : « Les activités de l'association sportive (...) sont organisées sous réserve qu'elles concernent des élèves relevant d'un même groupe tel que défini à l'école ou dans l'établissement (classe, groupe de classes ou niveau) et ne se traduisent pas par le brassage de plusieurs groupes d'élèves ». **Nous souhaitons bien entendu la poursuite de l'Association Sportive pour le bien-être de nos élèves mais nous comprenons aussi les décisions de certains chefs d'établissement, face à leurs responsabilités de président de l'association.** Par conséquent, les modalités de pratique dans notre département sont diverses et variées : seulement le temps du midi, par niveaux de classes, seulement certaines activités...

-Les activités nautiques : Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 a prescrit des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19. Celui-ci dispose dans son article 46 (Chapitre 5) d'une interdiction des activités nautiques et de plaisance dans le cadre d'une pratique individuelle de « loisirs ».

Les IA-IPR d'EPS de l'Académie de Rennes, après avoir demandé avis à la cellule juridique du Rectorat, ont publié le 01/11/2020, une foire aux questions dans laquelle est indiquée qu'en application de l'article suscitée, les activités nautiques sont interdites pour les groupes scolaires et périscolaires.

Or, l'article 42 du même décret dispose clairement que certains établissements peuvent par dérogation continuer à accueillir les groupes scolaires et périscolaires. Les préfets maritimes - de la Manche et de la Mer du nord ; et de l'Atlantique - ont d'ailleurs pris des arrêtés le 02/11/2020 disposant (article 2) que : « La pratique de loisir des activités nautiques, de plaisance et de plongée est interdite. **Restent toutefois autorisées, dans le cadre général prévu par le décret n°2020- 130 du 29 octobre 2020 : la pratique de ces activités par des groupes scolaires et péri-scolaires »**

Dès lors cette interdiction de pratique des activités nautiques pour les élèves de l'Académie de Rennes nous semble contraire à la réglementation en vigueur. Notre organisation syndicale est intervenue à de multiples reprises auprès du Ministère de l'Éducation Nationale, du Rectorat et des IA-IPR EPS pour faire lever cette interdiction. Nos partenaires – la Fédération Française de Voile, Nautisme en Bretagne – pour qui cette décision a en sus un impact économique et social important en ont fait de même et ont obtenu le même refus. Devant tant d'atermoiements et l'absence de réponses claires, nous avons ressaisi le Recteur et le préfet de Région. Et finalement, le 20 novembre, Le rectorat validait l'autorisation de la pratique des sports nautiques.

Voilà donc quelques éléments sur cette reprise en EPS. A cela, s'ajoutent la gestion des élèves, du matériel, des espaces de pratiques, l'obligation de désinfection du matériel, des salles, des vestiaires. Enseignants, agents et mêmes élèves contribuent à la réalisation de ces exigences. C'est dans ce cadre que nous étions demandeurs de demi-groupe afin de garantir la sécurité de tous et de respecter le protocole. Nous sommes conscients que cela avait un impact sur les EDT des élèves, sur leur prise en charge par la vie scolaire...

D'où l'urgence de recruter des enseignants, des AED, des personnels d'entretien afin de pouvoir continuer à fonctionner sereinement en toute sécurité avec nos élèves.

Début décembre, **le SNEP-FSU lancera « la semaine de l'EPS »** afin de faire entendre nos voix dans ce contexte particulier, et à l'heure du Grenelle de l'Éducation.

Soyons encore présent tout ce mois de décembre pour porter haut et fort notre discipline.

Philippe Le Berre pour le SNEP-FSU du Finistère

Haro sur les retraité·e·s

Les retraité·e·s continuent à être les cibles d'attaques tous azimuts

On est loin des beaux discours qui mettaient l'intergénérationnel comme un des éléments essentiels pour échanger, mieux se connaître et apporter du bien être à ceux qui y participent. La musique de fond qui s'installe est celle d'une solidarité intergénérationnelle où les retraités seraient les seuls solidaires des problèmes engendrés par la crise.

Ainsi, le COR, dans son rapport du 15 octobre 2020, remarque que « les dépenses du système de retraite sont très peu affectées par la crise sanitaire. [...] car le nombre de retraités n'est que faiblement impacté par la surmortalité des personnes âgées due à la COVID (diminution d'un peu plus de 0,1%) ». On espère que ce n'est pas pour le regretter.

Par ailleurs, ils sont accusés d'encombrer les hôpitaux. Ainsi, Christian Gollier, dans le Monde du 4 novembre 2020, souligne notamment que « les personnes de 65 ans et plus représentent 3 hospitalisations COVID sur 4 » et ajoute : « pourquoi confiner les jeunes et les actifs pour protéger les personnes vulnérables, alors que confiner directement ces dernières serait à la fois plus efficace d'un point de vue médical et beaucoup moins coûteux d'un point de vue économique ? »

Outre que ces affirmations se heurtent à une réalité un peu différente (les contaminations les plus nombreuses se font dans le monde du travail et les hospitalisations n'épargnent ni actifs ni jeunes), elles soulèvent des questions redoutables : les anciens ont-ils encore une place dans notre société autre que celle de la relégation ? On pourrait en douter quand on entend C. Barbier (LCI, 4 mai 2020) déclarer « pour sauver quelques vies de personnes âgées, on va mettre au chômage des millions de gens » ! Les « seniors » qui sont, par nature selon ces donneurs de leçons, « fragiles » et « vulnérables », devraient accepter d'être confinés et soumis à des règles particulières, alors qu'ils prétendent continuer à vivre comme les autres ; ce seraient donc des égoïstes, prêts à sacrifier la jeunesse pour vivre leur vie ! Ils devraient comprendre que figurent parmi eux les plus nombreuses victimes de la COVID et ils n'auraient plus à revendiquer leur statut de retraité, leurs droits, leur place dans la société, sinon l'économie se retrouverait par terre ! Tout cela pour occulter les vraies responsabilités, celles d'années de politiques néo-libérales qui ont détruit l'hôpital public et le système de santé public.

Si on les suit, le retraité est en dehors du système productif, c'est un inutile et un privilégié, un peu comme les chômeurs (payés à ne rien faire). Il n'a « pas perdu un euro », avec la crise sanitaire, contrairement à la plupart des actifs, a continué à percevoir sa pension ou son traitement. Cette affirmation oublie les baisses importantes de pouvoir d'achat, de 0,4 % par an depuis 2013 et de 3 % en 2018 (source Drees). Occultés les vrais « privilégiés », notamment les grandes entreprises qui cumulent les exonérations de cotisations et le CICE, qui continuent de bénéficier de la politique fiscale de Macron (suppression de l'ISF entre autres). Le plan de relance qui n'impose aucune contrepartie en matière d'emploi s'inscrit dans la même logique.

Occultée l'utilité sociale des retraité·e·s. Il est pourtant difficile de nier leur rôle de citoyens qui, par le bénévolat, jouent un rôle considérable pour tisser le lien social et assurer des fonctions culturelles, économiques, sociales et politiques indispensables. Ce sont aussi des grands-parents qui, alors que le modèle familial tend à éclater, assurent une solidarité humaine et financière et une transmission du savoir. Pour éviter que les responsables de la situation ne soient mis en cause, on cherche à dresser les générations entre elles. Et on qualifie les retraité·e·s d'égoïstes, qui coûtent cher à la collectivité et thésaurisent, de « contribuer à l'effort de guerre sanitaire » par « une baisse temporaire du niveau des pensions », dit Hakim El Karoui, le 31 juillet 2020 dans Le Figaro. Il leur faut accepter des pensions qui « pourraient être sous-valorisées », propose le député Modem Cyrille Isaac-Sibille.

Pourtant, réduire encore le pouvoir d'achat des retraité·e·s peut devenir un problème économique car ces derniers sont consommateurs et apportent une aide financière notable à leurs descendants et parfois leurs ascendants. Leur redonner du pouvoir d'achat, c'est participer à la relance et continuer d'assurer la solidarité entre les générations. Les reconnaître comme citoyens à part entière, c'est participer à la construction d'un monde habitable pour toutes et tous, dans une société solidaire où chacun et chacune trouve sa place, toutes générations confondues.

Réponse du groupe des 9 aux médias

Les mutuelles santé : des assureurs comme les autres ?

« *Votre mutuelle est-elle vraiment une mutuelle ?* », cette question posée par la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) en 2018, reste d'actualité. A l'origine, l'ouverture européenne au marché des complémentaires santé de la Fonction Publique a placé les mutuelles en concurrence avec les assureurs privés pour couvrir les fonctionnaires.

Le principe mutualiste initial « chacun contribue proportionnellement en fonction de ses revenus, indépendamment du risque qu'il court », est devenu « assurantiel » : le montant de la cotisation est fonction du « risque » que présente la personne de recevoir des soins. Chaque mutuelle craignant de ne garder que les adhérents les « moins rentables » (vieux, pauvres), sous prétexte d'une réalité incontournable (style Margaret Thatcher et son TINA) l'âge devient un critère déterminant qui permet de justifier des cotisations segmentées, par crainte de perdre les populations jeunes moins consommatrices de soins.

Un mouvement de concentration s'amorce dès les années 80 pour ne plus s'arrêter. Le nombre des « vraies mutuelles » a été divisé par quinze depuis 1990. Selon leurs dirigeants il faut mutualiser les coûts liés à l'informatisation, à la législation européenne ou encore, depuis 2016, à la complémentaire santé dans les entreprises, le 0% reste à charge... Le groupe ISTYA (dont la MGEN) qui couvre la Fonction Publique s'est rapproché du géant Harmonie Mutuelle composé de sociétés interprofessionnelles au gré d'alliances syndicales, patronales et financières, pour constituer le « N°1 de la santé, Vyv ». Les ennemis d'hier sont devenus les alliés d'aujourd'hui. La réglementation européenne impose des réserves de « solvabilité » pour préserver l'adhérent d'une éventuelle faillite de sa complémentaire. Mais les sommes accumulées dépassent bien souvent largement les montants exigés et reflètent la bonne santé financière des mutuelles dont une large partie des actifs sont placés sous forme d'actions ou de prêts. Les mutuelles à but non lucratif ont des filiales plutôt lucratives. Si elles ne peuvent pas rémunérer d'actionnaires rien ne les empêche de rétribuer généreusement leurs dirigeants.

Ces « assureurs militants » pratiquent une sélection des risques en anticipant les dépenses médicales de chacun grâce à un profil santé (âge, lieu de résidence...). Ils développent des « réseaux de soins », orientant vers des professionnels moins chers, conventionnés par l'organisme. L'IGAS souligne toutefois l'influence de ces réseaux sur la qualité des soins hors de tout contrôle sanitaire.

Le Président de la République a décidé d'instaurer une taxe Covid sur les complémentaires santé au motif que les confinements leur ont permis de faire des économies. Économies qu'elles ont promis de reverser à leurs adhérents. Or elles n'ont pour le moment rien redistribué mais au contraire continuent d'augmenter leurs tarifs. Il faut dire que ces tarifs sont plombés par des charges de fonctionnement qui coûtent 20 à 25% du montant des cotisations en frais de gestion (administration, publicité du fait de la mise en concurrence des organismes...). Par comparaison celles de la Sécurité Sociale (certes non soumise aux mêmes contraintes) sont de 6%.

C'est pourtant la mutualité qui en 1985, alors qu'elle se trouvait en situation de quasi-monopole, a opté pour l'ouverture du marché de la complémentaire santé aux autres opérateurs commettant ainsi une erreur stratégique en se plaçant sous les règlements des directives européennes et en s'illusionnant sur sa capacité à contenir le secteur privé. Les concentrations, la professionnalisation ont éloigné la base des centres de décision. Ce n'est plus l'assemblée générale qui fixe le niveau de cotisation et de prestation mais le conseil d'administration. « *Le gestionnaire remplace le militant, l'expert dépossède le sociétaire* ». Alors, aujourd'hui, plus que jamais, un mot d'ordre,

La santé, 100% Sécu (libérée de l'emprise de l'État)

Paul Abily pour la section des retraité·e·s du Finistère